ARRÊTE N°2024P01 DU 08/03/2024
ÉTABLISSANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNÉE 2024

Le Maire de Nohant-Vic,

VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
VU l'arrêté du 08/03/2021 portant définition des lignes directrices de gestion,
VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRÊTE

Article 1er : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint technique principal de 2ème classe** est établi comme suit pour l'année 2024. :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT **(Préciser par examen s'il y a lieu)**
1)DUTEIL Marie-Laure	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2ème classe

Article 2ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3ème : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à Nohant-Vic,
Le 08/03/2024,

Le Maire,

Publié le :